

## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2026-00800-S

Requérant(s)	Rizzo Justine et Ludovic, rue des Pâquerettes 36, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Thalma Sàrl, route de Bâle 177, 2800 Delémont
Description du projet	Création d'une nouvelle pièce sur la partie sud-ouest du bâtiment en prolongement du garage existant
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 4488
Lieu-dit, adresse	Rue des Pâquerettes 36, 2854 Bassecourt
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa
Plan spécial	HAa
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	10.06.2026
Échéance de la publication	22.06.2026

### Ouvrage

Dimensions : longueur 6.80 m, largeur 5.80 m, hauteur 3.10 m  
Façades : blanc. / Toiture : gris béton

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Bassecourt, le 8 juin 2026